

25.07.2005 - 10:17 Uhr

SWISSMEDIC: Lachat de médicaments par Internet comporte des risques

(ots) - Swissmedic a traité l'année dernière près de 1600 demandes des douanes portant sur des médicaments importés. La majorité des cas concernaient des produits commandés sur Internet par des particuliers. Constat frappant : le grand nombre de préparations hautement dosées en vitamines et sels minéraux. Compte tenu des risques qui en découlent pour la santé, Swissmedic met en garde de manière générale contre l'achat de médicaments provenant de sources non contrôlées comme cela est le cas aujourd'hui, notamment par Internet.

Outre les préparations avec des principes actifs chimiques, les particuliers importent toujours davantage de vitamines et sels minéraux. Or, contrairement à l'idée largement répandue, ces produits sont loin d'être inoffensifs.

Ainsi la vitamine A consommée à haute dose peut provoquer des lésions hépatiques, des modifications de la formule sanguine, voire des symptômes psychiatriques graves. Par ailleurs, la prise de grosses quantités de vitamine C peut entraîner la formation de calculs rénaux. Ou encore, des maladies liées aux métabolismes du fer peuvent s'aggraver. Le sélénium, un oligo-élément, est souvent présenté comme une protection contre le cancer, ce qui est totalement erroné. La surconsommation de sélénium peut porter atteinte à la santé. Au nombre des symptômes, on compte des cheveux cassants, des déformations des ongles, des éruptions cutanées, des bouffées de chaleur, des inflammations ou des douleurs aiguës. Les intoxications au sélénium peuvent dans les cas extrêmes conduire à la mort.

Le commerce par Internet échappe à toute mesure de sécurité

En raison des risques que présentent les hauts dosages en vitamines et sels minéraux pour la santé, de telles préparations requièrent une autorisation de mise sur le marché en tant que médicaments. Le conseil par un spécialiste, tout comme l'information aux patients rédigée dans les trois langues officielles et jointe à chaque médicament, ont pour but d'assurer que les consommateurs soient informés des dangers possibles des produits.

Les mesures usuelles visant à garantir la sécurité d'emploi des médicaments étant largement contournées lors de commandes par Internet ou d'acquisitions par d'autres sources non contrôlées, Swissmedic met en garde contre les achats de ce type de médicaments, dont les vitamines et les sels minéraux fortement dosés. Ces produits sont souvent vendus avec des allégations mensongères quant aux effets positifs mais ne font pas mention des risques possibles. Nombre d'entre eux sont présentés comme « naturels » ou « végétaux », bien qu'ils comprennent des principes actifs chimiques, ce qui trompe d'autant le consommateur et aggrave le risque pour la santé.

Le dispositif assurant la sécurité d'emploi des médicaments inclut l'autorisation de mise sur le marché (preuve de la sécurité d'emploi, de l'efficacité et de la qualité), les autorisations d'exploitation et les inspections, le suivi médical du patient lors de l'utilisation de médicaments sur prescription médicale, le

conseil spécialisé en pharmacie ou droguerie ainsi que linformation destinée aux patients dans les trois langues officielles suisses.

Encadré: Annonces envois suspects

Les lettres et colis envoyés de létranger sont contrôlés par échantillonnage par les douanes. Lorsquun envoi contient des médicaments et que les douanes suspectent que limportation de ceux-ci nest pas autorisée, elles lannoncent à Swissmedic, qui décide alors de la procédure (libération ou saisie de la marchandise, ouverture dune procédure administrative, poursuite pénale, renvoi ou destruction de la marchandise). Le nombre total des annonces des douanes ne permet pas de tirer des conclusions sur lévolution des achats sur Internet de médicaments non autorisés par des particuliers. Il est du reste souvent difficile de définir le mode de commande exact (Internet, petite annonce, commande directe à létranger, etc.). Selon une estimation très sommaire de Swissmedic, ce seraient de 20 000 à 40 000 envois de médicaments commandés par Internet qui arriveraient en Suisse chaque année, dont un cinquième environ contiendrait des substances telles que des stupéfiants ou des psychotropes (p. ex. somnifères, tranquillisants ou psychostimulants). Rappelons que les particuliers ne sont pas habilités à importer des médicaments à base de stupéfiants ou de substances psychotropes. Le fait de se procurer de létranger dautres médicaments en petites quantités, p. ex. par le biais dInternet, pour son usage personnel (durée dun mois) ne tombe certes pas sous le coup de la loi mais présente un grand risque pour la santé.

Remarque :

Swissmedic a élaboré un guide sur le thème « Internet et les médicaments » pour le grand public. Ce document indique les risques encourus, donne des conseils pratiques, comporte des liens utiles ainsi quune liste de contrôle afin de faciliter la recherche ciblée dinformations sur la Toile et dempêcher les achats inconsidérés.
Lien direct : <http://www.swissmedic.ch/files/pdf/Internetleitfaden-F.pdf>

Pour de plus amples informations, contactez :
Monique Helfer, responsable de la communication, tél. 031 322 02 76

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003713/100493714> abgerufen werden.